



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 24 mars 2020

Coronavirus Covid-19

3 000 médecins des Hauts-de-France inscrits au service de téléconsultation régional Prédice

Compte tenu du contexte sanitaire lié au Coronavirus, l'ARS Hauts-de-France accélère depuis début mars le déploiement du service de téléconsultation de Prédice, programme régional de e-santé. 3 000 médecins sont d'ores et déjà inscrits à ce service qui vise à limiter le risque de transmission du virus et faciliter l'accès des patients à la consultation médicale.

Un déploiement accéléré auprès des médecins de la région

Depuis le 4 mars, l'ARS Hauts-de-France accélère auprès des médecins généralistes et spécialistes de la région le déploiement du service de téléconsultation de Prédice*, programme régional de e-santé piloté par l'agence qui comprend un bouquet de services numériques de mise en relation, de coordination et de télé-médecine.

Cohérente avec l'action gouvernementale, qui a assoupli les conditions de remboursement et d'accès à la téléconsultation dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, cette initiative répond à un double objectif : limiter les contacts physiques et les risques de transmission envers le médecin ou sa patientèle en salle d'attente, faciliter l'accès du malade à une consultation en évitant un déplacement au cabinet ou à l'hôpital.

Mené en collaboration avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) Médecins Libéraux, les établissements de santé, le Collectif SI MS Hauts-de-France (collectif systèmes d'information secteur médico-social) et le Groupement d'intérêt public (GIP) Sant& Numérique Hauts-de-France, ce déploiement massif connaît une forte montée en charge : 3 000 médecins de la région sont d'ores et déjà inscrits au service, et le rythme d'actes de téléconsultation réalisés est en augmentation constante.

Un service étendu à d'autres professionnels de santé

Sur la base de ces premiers résultats encourageants, et face aux besoins liés à cette situation sanitaire exceptionnelle, l'ARS étend avec ses partenaires le bénéfice des services de télésanté du programme Prédice à d'autres professionnels de santé.

En collaboration avec l'URPS médecins et l'URPS infirmiers, un service de téléconsultation accompagnée a été ouvert. Il permet aux infirmiers, dotés d'un équipement de protection approprié, de pouvoir assister les patients lorsqu'une téléconsultation est réalisée par un médecin.

En lien avec l'URPS sages-femmes et le Conseil de l'ordre des sages-femmes, l'ARS Hauts-de-France rend aussi accessible dès à présent l'outil Prédice de télésanté aux sages-femmes pour réaliser des consultations à distance, en particulier pour assurer le suivi à domicile des femmes enceintes.

En collaboration avec l'URPS pharmaciens, l'ARS Hauts-de-France met également à disposition des officines de la région le module télésoin du programme Prédice. Les pharmaciens de la région pourront notamment conseiller à distance les patients atteints ou suspectés de Covid-19 dans la délivrance des médicaments.

Téléconsultation, mode d'emploi

La téléconsultation, qui fait partie des 5 actes de la télémédecine, permet à un professionnel médical de donner une consultation à distance par l'intermédiaire de technologies numériques. C'est un acte médical et une action synchrone (patient et médecin se parlent). Elle permet au professionnel médical de réaliser une évaluation globale et de définir une conduite à tenir pour le patient à l'issue de la téléconsultation.

[Démonstration vidéo de l'outil de téléconsultation de Prédice](#)

Le médecin reste seul juge de la pertinence d'utilisation de la téléconsultation. Le cas échéant, il la proposera à son patient et lui adressera un lien sécurisé sur lequel le patient pourra se connecter depuis son téléphone, l'ordinateur ou sa tablette pour effectuer la téléconsultation. Pour aider les médecins à prendre rapidement en main l'outil de téléconsultation de Prédice, ceux-ci bénéficient de l'appui d'une équipe-support et de webinaires (réunions interactives faites via Internet).

Vous êtes médecin, pharmacien ou sage-femme dans les Hauts-de-France et souhaitez accéder au service de télésanté Prédice ? Accédez aux [formulaire d'inscription ici](#)

* Co-financé et porté par l'ARS, le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Conseil Régional Hauts-de-France et les établissements, le programme Prédice est piloté par l'ARS Hauts-de-France avec l'appui du Groupement d'intérêt public (GIP) « Sant& Numérique Hauts-de-France » et du Groupement d'achat régional AMEITIC, et se construit en partenariat avec l'Assurance Maladie.